ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

stationnement

Question écrite n° 74250

Texte de la question

Mme Cécile Helle souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le déplacement des personnes handicapées utilisant des voitures particulières. Un certain nombre de places de parking leur sont en effet réservées sur les parcs municipaux de stationnement. Il se trouve que de nombreuses personnes titulaires de la carte d'invalidité à 80 %, ainsi qu'un certain nombre de titulaires de la carte verte portant mention « station debout pénible », et considérés handicapés à moins de 80 %, ne peuvent prétendre à l'octroi du macaron GIC donnant accès aux places pour handicapés. Le handicap de ces personnes réduit pourtant fortement leur mobilité. Dès lors, elle lui demande s'il est possible d'envisager un certain nombre de propositions permettant à un plus grand nombre de personnes handicapées d'avoir accès aux places qui leur sont réservées.

Données clés

Auteur : Mme Cécile Helle
Circonscription : Vaucluse (1re circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74250
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1494